Objet : OMS : S’opposer aux amendement du RSI et au nouvel accord pandémie

Madame, Monsieur le Député,

L’OMS procède à une réforme d’envergure qui sera votée lors de sa prochaine Assemblée Générale qui aura lieu du 27 mai au 1er juin 2024. Deux textes sont concernés :

* Des amendements au RSI de 2005
* Un nouvel accord de prévention des pandémies

Si le premier texte est adopté à la majorité simple des pays, il n’aura pas à être ratifié par les Etats Partie. En revanche les Etats pourront émettre des réserves à condition de le faire dans un délai de 10 mois.

Si le second texte est adopté à la majorité qualifiée des 2/3, ce texte devra être ratifié par les Etats. En France cette ratification devra passer par une loi au parlement votée en application de l’article 53.

Ces textes élargissent considérablement les pouvoirs du Directeur de l’OMS :

* Ils privent les Etats de toute souveraineté en matière de santé publique.
* Les circonstances dans lesquelles le Directeur général pourra intervenir sont considérablement élargies. Dans le cadre du principe dit « une seule santé », ces atteintes vont au-delà de la santé publique.
* Les mesures qu’il pourra imposer constituent des atteintes considérables aux droits fondamentaux. Elles ne respectent ni la charte des Nations Unies, ni les constitutions des Etats Partie, ni même la constitution de l’OMS.
* Les Etats seront tenus d’interdire toute contestation de ces décisions. Il s’agit d’institutionnaliser la censure à l’échelle mondiale.

Il s’agit d’une remise en cause de la souveraineté des Etats membres et par voie de conséquence une remise en cause de toute forme de démocratie.

De nombreux pays ont d’ores et déjà annoncé qu'ils s'opposeraient à un tel accord. Des débats publics ont lieux au Royaume Uni, en Autriche. En France nous n’en entendons pas parler.

Afin de vous forger une opinion, je vous invite à consulter en pièce jointe :

* Le livret grand public édité par l’association Réflexions Citoyennes également téléchargeable ici : <https://www.reflexions-citoyennes.fr/nos-dossiers/traite-pandemie-oms-2024.php>
* Le document rédigé par des avocats, spécifiquement à l’intention des parlementaires également téléchargeable ici : <https://www.syndicat-liberte-sante.com/traite-pandemies-rsi-oms/>

Ces documents comportent des liens vers tous les textes officiels utiles.

Vous êtes au cœur de la campagne pour le renouvellement de votre mandat, vous vous devez de tout faire pour que le débat démocratique ait lieu sur ce sujet en particulier dans les grands médias.

Je reste à votre disposition pour tout complément d’information.

Respectueuses salutations,

Signature